Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260903-20260984-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
28/08/2026
Affichée le 28/08/2026

L'an deux mil vingt-six
Le jeudi trois septembre à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
10/09/2026

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, Mme GAUTON Gaëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme PRIOUL Joëlle, M. MARIE Christophe, M. VASLET Didier, M. LEGAVRE Jean-Luc, M. QUERRY Christophe, Mme GOBÉ Ghislaine, M. HURAUX Alexandre, Mme MARTIN Sylvie, Mme BROSSAY Aurélie, Mme BOUGOUIN Vanessa, Mme GUILLOT Annabelle, Mme LEUTELLIER Evelyne, M. LOISEAU Frédéric, M. CÔTE Arnaud, Mme GOBÉ Dorianne.

Absents excusés **:**
Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile a donné pouvoir à Mme PRIOUL Joëlle
M. JUHEL Arnaud a donné pouvoir à M. HURAUX Alexandre
M. GERVIS Philippe
Mme LENDORMY Clémence
M. NOUHAUD Cyril

Madame BROSSAY Aurélie a été nommée secrétaire

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 20

2026.09.84) RÉHABILITATION D'UNE LONGERE D'HABITATION EN MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) : DEMANDE SUBVENTION CAF ET MSA

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2026.05.56 du 28 mai 2026 approuvant l'APD et le plan de financement de la MAM.

M. le Maire expose les modalités de demande de subvention au titre de la CAF pour 2026.
Le projet de réhabilitation d'une ancienne longère d'habitation en maison des assistantes maternelles entre dans le cadre des dépenses subventionnables.
Il est proposé de solliciter une subvention la CAF.

Travaux subventionnables – plan de financement
Dépenses prévisionnelles pour le projet de réhabilitation d'une ancienne longère d'habitation en maison des assistantes maternelles : **719 238.06 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260903-20260984-DE

- **Décide** de valider le plan de financement prévisionnel pour la rénovation d'une ancienne longère d'habitation en maison des assistantes maternelles de **719 238.06 € HT ;**
- **Sollicite** une subvention à la CAF d'un montant de **79 200 €HT et à la MSA d'un montant de 50 000 € ;**
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

PJ : Plan de financement

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 10 septembre 2026

Le Maire :

O. GAIGNE